



Séance du 29 octobre 2024 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	Mme Raffaella Vitelli M. Guy Paquier

46 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM Ancilla Tétaz, Anaïs Piguet, Nicolas Rosat, Thibault Muller, Diane Bonny, Paula Spruyt, Thomas Buchanan, Valery Mäder-Santschy. Ne s'est pas excusé : M. Mathieu Felix.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2024

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 40 oui, avec 6 abstentions, et les remerciements d'usage à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président rappelle que la fondue du Conseil communal aura lieu le mardi 3 décembre 2024. Un courriel sera envoyé prochainement.

Le Président félicite M. Daniel Favre qui entame une nouvelle décennie. Un présent lui est remis par l'huissier.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 07/24 – Rapport accompagnant le budget 2025

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Adopte

- le budget de l'année 2025 faisant apparaître CHF 39'751'850.00 aux dépenses, CHF 37'926'600.00 aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de CHF 1'825'250.00.

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

Mme Lindsay Lessard prend la parole et indique que l'empreinte carbone moyenne d'un habitant suisse est d'environ 14 tonnes de CO₂e par an, soit 7 à 14 fois supérieure à un niveau durable. De cette empreinte, la mobilité représente environ 25 %. De plus, La voiture individuelle, grande contributrice de ces 25 %, pose non seulement des problèmes en termes d'émissions de gaz à effet de serre, mais génère également des particules fines, et des microplastiques par l'abrasion des pneus. Dans ce contexte, et selon la page 94 du budget, un investissement de CHF 6,5 millions est prévu pour construire 120 places de parc entre 2025 et 2027, ce qui revient à environ CHF 54'000 CHF par place, sans inclure les frais de maintenance ou les coûts environnementaux. Elle s'interroge sur l'absence de considération de l'étude globale de mobilité, souvent utilisée pour retarder des mesures concrètes, et demande à la commission des finances d'examiner ces investissements dans les places de parc. Elle appelle également à un débat ouvert et constructif sur la mobilité dans la commune, en incitant la commission de gestion, la commission de mobilité, ainsi que la commission énergie et environnement à intégrer ce sujet dans leurs réflexions.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 08/24 – Nouveaux statuts de l'ORPC

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accepte les nouveaux statuts de l'ORPC, sous réserve de leur approbation par la Division administrative Service de la sécurité civile et militaire SSC, Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

La nomination de cette commission est une prérogative du bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM Alexandre Liardet, Véronique Martin Capriati, Philippe Cretegny, Thibaut Muller, Cédric Morier. Suppléants : Claude Ioset, Kirsti de Mestral.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Préavis no 09/24 – Bougy-Saint-Martin (projet routier)

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- lève les oppositions formulées à l'encontre du projet routier relatif à Bougy-Saint-Martin soumis à l'enquête publique du 26 août au 25 septembre 2023 (PR 203'271, P226'922, désormais PR 230'295) et adopte les projets de réponses aux oppositions figurant dans le préavis municipal 09/24 ;
- adopte le projet routier relatif à Bougy-Saint-Martin (PR 203'271, P226'922, désormais PR230'295) ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes démarches pour mener ce projet à terme et à plaider si nécessaire devant toute instance saisie ;
- transmet ce dossier au Département compétent pour approbation

La nomination de cette commission est une prérogative du bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Kirsti de Mestral, Claude Ioset, Charles Gabella, Lindsay Lessard, Daniel Favre. Suppléants : Nicolas Rosat, Johann Frain.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Olivier Gétaz présente les deux nouveaux collaborateurs du service technique (MM. Alessandro De Luca et Amine Benalem) ainsi que les 62 projets en cours. Concernant le plan directeur des routes, il annonce la réfection complète de la route de Trévelin et Pénesson. Le début des travaux est prévu pour 2027-2029. Il présente ensuite les travaux prévus sur les différentes routes de la commune, pour lesquels il y aura à chaque fois un préavis présenté au Conseil communal en temps voulu. Pour la campagne des regards 2024, les remplacements ont été effectués en août 2024. Il remercie la population pour sa compréhension face aux désagréments occasionnés.

Suite au décompte de gaz 2023, un bénéfice de 311'000 CHF a été enregistré. Étant donné que ce bénéfice est plafonné à 1 ct/kWh, le nouveau solde du fonds est de 257'400 CHF. Le tarif de 2024 sera le même que celui de l'année précédente, tandis que le tarif 2025 sera défini courant novembre 2024.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 15% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 63% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 107% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 66% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 51% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 63% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 39% de CHF 713'000.00
- Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur : 74% de CHF 111'550.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 67% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00
- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 88% de CHF 108'000.00
- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 2% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 42% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 0% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00

Taux moyen de la dette : 1.24%. Etat de la dette à ce jour : CHF 18'674'000.00.

En ce qui concerne l'évolution des recettes fiscales, il existe une légère inquiétude au sujet des personnes morales, avec un manque prévu à venir. La Municipalité a été informée en début d'année, et le sujet a été abordé de manière totalement transparente avec la commission des finances.

Il informe que conformément au préavis no. 07/22, la commande de 7 véhicules électriques a été passée afin de renouveler une partie de la flotte actuelle. La livraison est attendue dans les 3 à 6 prochains mois. Avec cette acquisition, la proportion de véhicules à propulsion alternative dépassera largement le tiers mentionné dans le préavis.

À la suite de la demande de Mme Patricia Baiutti Rouvenaz concernant les places de jeux à Montherod, il reconnaît ne pas avoir communiqué directement lors d'un conseil, mais en avoir informé la commission de gestion en début d'année ainsi qu'un groupe de conseillers de Montherod, à leur demande. Concernant la place de jeux pour les grands, les plans initialement envisagés ne peuvent malheureusement pas aboutir. Le projet doit être relancé sur un nouvel emplacement, déjà identifié mais nécessitant une négociation avec un propriétaire privé.

Il informe finalement l'installation de toilettes sèches aux Rochettes au printemps 2025.

M. le Syndic Yves Charrière informe que les services d'eau chaude au Centre culturel et sportif du Chêne sont temporairement interrompus pour des raisons sanitaires. En effet, suite à un contrôle de qualité réalisé en juillet, une hausse des indices a été observée. Un nouveau contrôle effectué pendant les vacances d'octobre a confirmé la présence de légionellose. Il rappelle que la légionellose est une maladie respiratoire, l'infection se produit principalement par inhalation. L'ingestion de l'eau contaminée n'est donc pas dangereuse. L'accès à l'eau reste possible, mais l'accès aux douches est suspendu. Une désinfection au chlore sera réalisée durant un week-end pour éliminer les bactéries.

Mme la Municipale Catherine Zweifel annonce le 20^{ème} Prix de la Ville d'Aubonne. Les deux colauréats, Mme Séverine Bujard, comédienne et metteuse en scène de renom, et M. Marcel Schwab, fondateur du Prix de la Ville, ancien conseiller communal ainsi que membre du comité du cinéma et président du tennis club, recevront leur prix le samedi 23 novembre à 17h dans la salle Tavernier. Elle invite chacun à venir témoigner de son soutien et célébrer ces parcours exceptionnels.

Elle revient sur la semaine de la mobilité, qui s'est tenue du 16 au 22 septembre 2024 et qui a rencontré un grand succès. En effet, les locations ont augmenté de 46 %, les minutes de location de 92 % et le nombre d'utilisateurs de 21 % par rapport à la semaine précédente. Elle informe également que Féchy a rejoint le réseau et qu'une nouvelle station est désormais disponible à Etoy, à l'Hôtel Afterwork. Elle encourage vivement chacun à utiliser ce service.

Elle informe que des séances d'information sur les primes d'assurance maladie 2025 sont organisées pour sensibiliser la population aux impacts de cette augmentation et aux moyens d'optimiser leurs contrats d'assurance. À l'issue de ces séances, chaque participant pourra bénéficier de conseils personnalisés pour mieux gérer, voire atténuer, l'impact de cette hausse des coûts. Les informations sont disponibles sur le site de la commune.

Elle indique que le 30 octobre se déroulera la 13^{ème} journée intercantonale des proches-aidants. Cette journée a pour objectif de remercier les proches-aidants pour leur dévouement, de sensibiliser la population à leur réalité et d'inviter chacun à faire un geste pour un proche-aidant de son entourage. Plus d'informations sont disponibles sur le site www.journee-proches-aidants.ch.

Enfin, elle annonce une conférence destinée aux aînés sur « Les risques d'internet et les moyens de se protéger », qui se tiendra le mardi 19 novembre à 15h30 à l'Aula du Château.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Questions, vœux et divers

M. Luc-Olivier Suter demande, suite à diverses informations lues et entendues dans la presse écrite et à la radio concernant la fermeture de plusieurs bureaux postaux, si celui d'Aubonne va effectivement fermer. Il semble que la Poste ait pris contact avec le canton et les communes dès le mois de juillet, et il souhaiterait connaître la position de la Municipalité à ce sujet.

M. le Syndic Yves Charrière avoue qu'il s'attendait à cette question et déplore la communication calamiteuse de la Poste. Celle-ci a contacté la Municipalité pour organiser une réunion prévue le 19 novembre. Informée vendredi dernier de la conférence de presse sur l'avenir des offices postaux, la Municipalité est mécontente de l'absence de réponse de la part des contacts de la Poste. Elle espère que cette rencontre permettra d'engager un dialogue afin d'explorer les possibilités. Plus d'informations seront fournies lors du prochain conseil.

M. Charles Gabella prend la parole pour aborder deux sujets. Tout d'abord, il souhaite savoir si la situation au chemin des Philosophes, suite à l'effondrement, sera corrigée. Ce chemin est en effet un axe principal pour la mobilité douce, et il lui semble important d'y remédier rapidement. Deuxièmement, il revient sur le préavis no. 13/23 concernant les aménagements sportifs extérieurs au Chêne. Il évoque le rapport qui avait été rapidement rendu par la commission, dans l'espoir que les aménagements se concrétisent aussi vite que possible. Il souhaite donc savoir où en est ce projet.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe, concernant le chemin des Philosophes, que le canton est intervenu en raison de la zone forestière. Un bureau d'études a été mandaté car il y a un encaissement important à réaliser. Un préavis sera soumis prochainement, car le projet s'avère plus long et complexe que prévu.

M. le Municipal Olivier Gétaz répond que les aménagements sportifs font désormais partie du plan d'affectation du Chêne. Il espère que le préavis pourra être présenté d'ici la fin de l'année.

M. Philippe Cretegny prend la parole concernant le préavis no. 09/24 et de la constitution de la commission. Il souhaite s'assurer de l'impartialité et de l'égalité des membres, sachant que deux opposants font partie de la liste, et qui devraient se récuser lors du vote.

Le Président informe que le bureau a tenté de constituer une commission équilibrée entre les partisans et les opposants, tout en reconnaissant qu'il ne connaît pas les avis de chacun. L'objectif est de favoriser un débat démocratique sur ce préavis, sachant que la question de la récusation des opposants sera posée lors du vote. À ce stade, il ne souhaite pas exclure les opposants des discussions.

M. Charles Gabella se questionne sur M. Daniel Favre, membre de la commission, pour savoir s'il a des intérêts personnels dans le cadre de ce préavis.

Mme Florence Widmer indique que le Conseil et les commissions représentent la population, et selon elle, la répartition réalisée pour cette commission est excellente.

M. Christian Streit rejoint l'avis de M. Philippe Cretegny selon lequel la question se pose sur la levée des oppositions par deux opposants.

M. Fabien Bettens confirme qu'en effet la question de la récusation ne se pose pas à ce stade.

M. Matthieu Gétaz souhaiterait savoir ce que MM. Christian Streit et Daniel Favre, qui sont directement intéressés par la société de l'Armory, ont voté pour la décastration du Chemin de Bougy-Saint-Martin.

Le Président reprend la parole et indique que cette question n'est pas pertinente à ce stade. Il mentionne que l'on part du principe que chacun est de bonne foi pour mener les discussions de manière objective. Il rappelle encore une fois que la commission a été créée avec des avis divergents pour favoriser le débat. La question de la récusation se posera lors de la votation.

Mme Valérie André indique que le calendrier pour les fenêtres de l'Avent est ouvert. Des dates sont encore disponibles pour ceux qui sont intéressés. La liste complète sera disponible dans le prochain Aubon'Infos.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance de Conseil communal à 21h22 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 26 novembre 2024 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire